



communiqué

Date **Le 23 septembre 1994**

N° 186

Pour publication

MAINTIEN DES CASQUES BLEUS CANADIENS DANS L'ANCIENNE YOUGOSLAVIE

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, et le ministre de la Défense nationale, M. David Collenette, ont annoncé aujourd'hui que le Canada maintiendra encore six mois son actuelle contribution à la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) dans l'ancienne Yougoslavie.

«Le Canada continue de jouer un rôle non négligeable dans les Balkans. En fait, notre contribution à la mission onusienne de maintien de la paix est importante — certains diraient même disproportionnée en regard de l'effectif de nos forces armées. Notre décision de la maintenir à son niveau actuel souligne à la fois notre attachement à la paix dans la région et notre fidélité aux Nations Unies et à nos alliés de la FORPRONU», a déclaré M. Ouellet.

«Nous pouvons être fiers des activités du contingent canadien au sein de la FORPRONU, a ajouté M. Collenette. Depuis mars 1992, nos Casques bleus ont aidé à rouvrir l'aéroport de Sarajevo, ont établi la toute première zone de sécurité à Srebrenica, et ont été les premiers à être déployés dans l'ex-république yougoslave de Macédoine. Nos aéronefs, de leur côté, ont effectué près de 1 500 vols, transportant plus de 10 000 passagers et 20 000 tonnes métriques de produits alimentaires et autres secours.»

Quelque 2 000 Casques bleus canadiens se trouvent actuellement dans l'ancienne Yougoslavie. Ils sont regroupés pour la plupart en deux bataillons, stationnés l'un en Croatie, l'autre en Bosnie-Herzégovine, et ayant chacun un effectif d'environ 750 soldats, plus 450 personnes assurant le soutien.

Un débat faisant intervenir tous les partis s'est tenu mercredi à la Chambre des communes sur le maintien de la paix. Le gouvernement a accordé la plus grande attention au fait que le Canada était de plus en plus sollicité pour envoyer des forces de maintien de la paix dans le monde entier et que les troupes canadiennes ne pouvaient rester indéfiniment au même endroit.

Cette décision pourrait être réexaminée si les circonstances sur le terrain évoluent ou si la situation politique ou militaire remet en question la sécurité du contingent canadien ou la pertinence de la FORPRONU.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(613) 995-1874

ou avec le :

Service des relations avec les médias
Ministère de la Défense nationale
(613) 996-2353